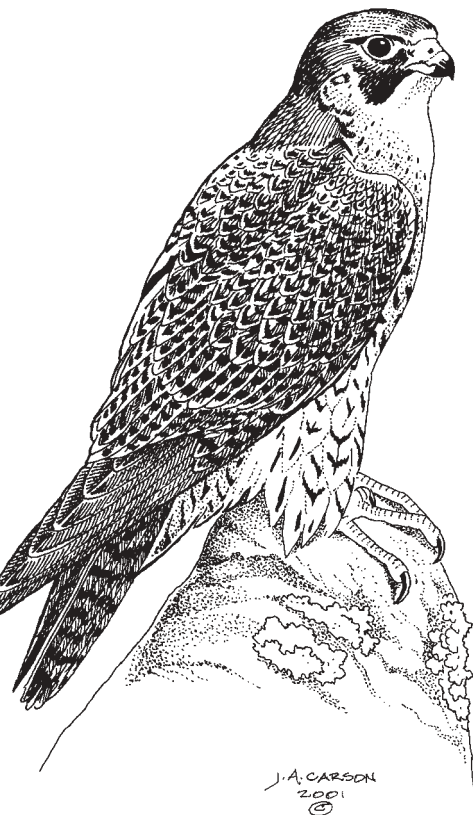




Toute espèce anciennement indigène du Manitoba qui est menacée de disparition dans toute la région ou dans une partie importante de la région qu'elle occupe au Manitoba. Elle est déclarée « espèce en voie de disparition » par règlement en vertu de la *Loi sur les espèces en voie de disparition*.



Faucon pèlerin

Falco peregrinus

Le faucon pèlerin (*Falco peregrinus*) est un oiseau de proie en voie de disparition dont l'aire de reproduction s'étend de l'Alaska et du nord du Canada jusqu'à la zone méridionale de l'Amérique du Sud. De taille comparable au corbeau, le faucon pèlerin a un bec crochu, des serres puissantes, une vue perçante et de longues ailes pointues qui lui permettent de voler à grande vitesse. Parmi ces autres caractéristiques, mentionnons une large moustache noire (une bande s'étendant sous les yeux et ressemblant à des favoris), des ailes de couleur gris bleuâtre, ainsi qu'un dos, des épaules et un dessous blanc chamois marqués de lignes horizontales brunâtres. Les jeunes faucons pèlerins ont le haut du corps de couleur brune et un dessous chamois orné de bandes verticales noires.

En vol, cette famille de faucons se distingue des autres par leurs longues ailes pointues et la vitesse de leur battement d'ailes. Les faucons pèlerins ont la même taille que les faucons des prairies. Ces derniers sont toutefois blond roux avec une ligne blanche juste au-dessus des yeux, une petite moustache et des taches noires visibles sous le point d'attache des ailes. On ne peut généralement apercevoir les faucons des prairies au Manitoba que pendant leur migration.

Habitat

Les faucons pèlerins préfèrent les habitats ouverts comme la toundra, les prés, les zones littorales et les marais, mais chassent également dans les forêts claires. Ils construisent leurs nids sur les rebords de falaise ou sur des talus, habituellement près de milieux humides fréquentés par des oiseaux de rivage et la sauvagine. Dans les secteurs habités par l'homme, les faucons pèlerins font souvent leur nid sur les corniches d'immeubles de grande hauteur. Les couples maintiennent une aire de nidification au rayon d'un kilomètre ou plus. Ils empêchent ainsi d'autres couples de se nicher trop près d'eux et protègent les territoires de chasse avoisinants. Ils ont également un territoire plus vaste sans défense particulière, leur domaine vital, qui peut s'étendre jusqu'à 27 km du nid.

Antécédents vitaux

Les faucons pèlerins arrivent au Manitoba en mars et couvent leurs œufs à partir de la mi-

avril ou au mois de mai. Les couples retiennent généralement plusieurs sites de nidification sur leur territoire et la femelle finit par choisir le nid qui sera utilisé. Celui-ci est habituellement situé dans une dépression asséchée au bord d'une falaise. Les couples qui s'établissent dans le centre de Winnipeg et de Brandon choisissent souvent des nichoirs ou des corniches près du toit d'immeubles de grande hauteur. Les couples peuvent utiliser le même nid pendant des années et en changent à l'occasion pour un autre lieu sur leur territoire, en particulier si la couvée de l'année précédente n'a pas résisté. La femelle pond de deux à cinq œufs et les couve pendant une période variant de 28 à 34 jours. Le mâle se charge parfois de l'incubation. Les oisillons demeurent dans le nid de 35 à 40 jours après l'éclosion et sont dépendants des adultes pendant cinq semaines supplémentaires après avoir appris à voler. Dans de nombreux secteurs du sud du Manitoba, les faucons pèlerins ne sont vus que pendant leur migration au printemps (d'avril à mai) ou en automne (d'août à octobre). La plupart des spécimens migrent vers le sud des États-Unis ou, souvent, vers l'Amérique du Sud. Certains ne migrent néanmoins qu'à de courtes distances ou demeurent au même endroit tant que le temps reste doux et la nourriture abondante. Les faucons pèlerins commencent à se reproduire à l'âge de deux ou trois ans. Un grand nombre d'entre eux retournent à l'endroit où ils ont grandi, mais ils choisiront un autre lieu si le territoire est occupé. Leur durée de vie moyenne est de quatre à cinq ans, même si certains peuvent vivre une vingtaine d'années. Les pèlerins se nourrissent presque exclusivement d'autres oiseaux, qu'ils attrapent généralement en vol. En milieu urbain, les pigeons constituent une grande partie de leur alimentation, alors que les oiseaux des marais et la sauvagine sont également pour eux une source importante de nourriture.

Distribution

Le faucon pèlerin se divise en trois sous-espèces, dont deux peuvent être observées au Manitoba. La sous-espèce *tundrius* se reproduit au nord de la ligne de végétation en Arctique et passe par le Manitoba au cours de sa migration au printemps et en automne. À l'occasion, pendant l'été, on peut en voir des spécimens au nord



Espèces à risque du Manitoba

Faits

intéressants

La plupart des années, on peut voir des faucons pèlerins nicher à l'hôtel Radisson, dans le centre-ville de Winnipeg. L'immeuble de McKenzie Seeds à Brandon est lui aussi un site de nidification courant. On aperçoit fréquemment ces oiseaux à Winnipeg, autour du Palais législatif du Manitoba et à l'Université du Manitoba.

Un examen de la nourriture emportée par un couple jusqu'à son nid dans le centre-ville de Winnipeg a révélé que cette espèce se nourrit en grande partie d'oiseaux de rivage et d'autres oiseaux des marais de taille moyenne.

Ces dernières années, jusqu'à trois couples ont niché simultanément à Winnipeg. Compte tenu de l'ampleur du domaine vital du faucon pèlerin et de la taille de la ville, il est peu probable que ce chiffre puisse augmenter.

Pendant la chasse, le vol en piqué du faucon pèlerin a été chronométré; sa vitesse peut atteindre 290 km/h, ce qui en fait un des oiseaux les plus rapides du monde.



du Manitoba, mais aucune reproduction de cette espèce n'a été confirmée dans ce secteur. L'aire de répartition de la sous-espèce *anatum* s'étend depuis la forêt boréale jusqu'au Mexique. Cette sous-espèce se reproduit dans au moins 25 villes d'Amérique du Nord, dont Winnipeg et Brandon.

Situation

Le faucon pèlerin a été déclaré très rare (S1) dans la province par le Centre de données sur la conservation du Manitoba. Les populations ont considérablement diminué dans toute l'Amérique du Nord des années 40 aux années 70. Au milieu des années 70, les populations de la sous-espèce *anatum* avaient pratiquement disparu d'une grande partie du continent.

Des études ont établi que cette baisse du nombre des faucons pèlerins en Amérique du Nord et en Europe était liée aux effets secondaires de l'ingestion de pesticides comme le DDT.

Parmi ces effets secondaires, mentionnons l'amincissement et la casse de la coquille des œufs, la diminution du taux d'éclosion et de la taille des couvées et un comportement anormal des adultes qui mène à l'abandon du nid. Au début des années 70, l'usage de certains de ces produits chimiques a été interdit au Canada et aux États-Unis, ce qui a permis un rétablissement partiel de nombreuses populations.

Le faucon pèlerin a été déclaré en voie de disparition en 1992 par règlement en vertu de la Loi sur les espèces en voie de disparition du Manitoba. La sous-espèce *anatum* a été inscrite dans la catégorie « espèce en voie de disparition » par le Comité sur le statut des

espèces menacées de disparition au Canada (CSEMDC) en 1979 et, compte tenu du rétablissement partiel des populations, a été déclassée à la catégorie « espèce menacée » au Canada en 1999. Les faucons pèlerins sont également protégés au niveau fédéral canadien par la Loi sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs, ainsi que par la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES), qui limite l'importation et l'exportation des faucons et de leurs œufs.

Gérance et rétablissement

En 1987, un plan national de rétablissement a été approuvé pour reconstituer au Canada la population des faucons pèlerins *anatum* jusqu'à un niveau où ils ne seraient plus considérés en voie de disparition. Le lâcher d'oiseaux élevés en captivité a permis d'améliorer considérablement la situation de leurs populations. On a réussi à attirer des couples reproducteurs par le placement de nichoirs sur les corniches supérieures d'immeubles de grande hauteur et de gratte-ciel.

Depuis 1996, un équipement vidéo de surveillance en circuit fermé installé à l'hôtel Radisson, dans le centre de Winnipeg, a permis au public d'observer ces oiseaux directement. Cela encourage le public à se renseigner davantage sur ces oiseaux et à contribuer aux efforts de rétablissement.

Participez au rétablissement

Si vous apercevez un faucon pèlerin, veuillez appeler Conservation Manitoba à l'un des numéros ci-dessous.

Conservation Manitoba

Direction de la faune et de la protection des écosystèmes

C.P. 24, 200, Sauleaux Crescent
Winnipeg (Manitoba) R3J 3W3
(204) 945-7775

www.manitoba.ca/conservation/wildlife

Bureau régional de Conservation Manitoba

Région de la rivière Rouge

Winnipeg
(204) 948-3262

Région de l'ouest

Brandon
(204) 726-6450

La présente fiche d'information a été produite en collaboration par les partenaires suivants :

Conservation Manitoba,
Direction de la faune et de la protection des écosystèmes
Environnement Canada, Service canadien de la faune
Société protectrice du patrimoine écologique du Manitoba

Espèces déracinées

Toute espèce anciennement indigène du Manitoba qui a disparu dans toute la région qu'elle occupait au Manitoba. Elle est déclarée « espèce déracinée » par règlement en vertu de la Loi sur les espèces en voie de disparition.

Espèces menacées

Toute espèce anciennement indigène du Manitoba qui risque, si les facteurs qui la rendent vulnérable ne changent pas complètement, de devenir une espèce en voie de disparition ou en danger en raison de son faible nombre ou de son nombre décroissant de spécimens dans la province. Elle est déclarée « espèce menacée » par règlement en vertu de la Loi sur les espèces en voie de disparition.

Espèces en voie de disparition

Toute espèce anciennement indigène du Manitoba qui est menacée de disparition dans toute la région ou dans une partie importante de la région qu'elle occupe au Manitoba. Elle est déclarée « espèce en voie de disparition » par règlement en vertu de la Loi sur les espèces en voie de disparition.

Espèces vulnérables

Espèces qui ne sont pas régies par la Loi sur les espèces en voie de disparition, mais qui pourraient être considérées en voie de disparition ou menacées si les facteurs qui les rendent vulnérables ne changent pas complètement.